

Un suivi au niveau national des objectifs ...

Pour mesurer la réduction de l'utilisation de produits phytos de -50 % d'ici 2018 si possible, un indicateur national de référence de suivi du plan a été défini de manière concertée entre experts, société civile, professionnels et administration : il s'agit du NODU, «nombre de doses unités» utilisées par la ferme France.

Le NODU permet d'apprécier l'intensité du recours aux produits phytos et l'évolution des pratiques. Dans le cadre du suivi du plan Ecophyto, c'est l'évolution inter-annuelle du NODU national qui sera mobilisée. Elle est présentée dans la note de suivi annuelle, la première est parue le 6 octobre 2010.

... Une action au plus près du terrain, dans toutes les régions et les départements d'outre mer

Le Préfet de région est le pilote du plan Ecophyto en région. Avec l'aide de la DRAAF, il organise la déclinaison régionale du plan. Cette déclinaison, partie intégrante de la territorialisation du Grenelle, garantit la mobilisation des acteurs locaux et la prise en compte des spécificités agronomiques, socio-économiques et organisationnelles propres à chaque territoire.

Afin d'être mis en œuvre efficacement sur l'ensemble du territoire, le plan Ecophyto 2018 est décliné et adapté au niveau régional : des actions spécifiques supplémentaires sont développées dans chaque région.

Ecophyto 2018 en bref

À la suite du Grenelle de l'environnement, le plan Ecophyto 2018 constitue l'**engagement du gouvernement, des professionnels et des représentants de la société civile** - qui l'ont élaboré ensemble - à **réduire de 50 % l'usage des pesticides au niveau national dans un délai de dix ans, si possible.**

Le plan Ecophyto 2018 met en place les outils permettant de réduire la dépendance des exploitations agricoles aux produits phytopharmaceutiques tout en maintenant un niveau élevé de production agricole, en quantité et en qualité.

Une même volonté pour toute l'Europe

Le plan Ecophyto 2018 est la déclinaison française d'une politique de l'Union européenne. Dans le cadre de la stratégie communautaire et du «Paquet pesticides», tous les États membres mettent en place des plans d'action nationaux visant à réduire les risques et la dépendance liés aux pesticides.

Pour en savoir plus

Pour vous impliquer dans le plan Ecophyto 2018, vous pouvez contacter la DRAAF de votre région. Le rapport intitulé « Ecophyto 2018 : deux ans d'action/Rapport 2008-2010 » en présente les principales avancées sur cette période. Ce document et l'intégralité du rapport sont disponibles en téléchargement sur le portail : agriculture.gouv.fr/ecophyto-2018

Dépliant conçu et mis en page par le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire / Textes : Direction générale de l'alimentation / Photographies : Thinkstock, photothèque du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire / Prises de vue : Pascal Xicluna, Xavier Remongin.

FÉVRIER 2011



écophyto2018

Réduire et améliorer l'utilisation des phytos :
moins, c'est mieux



**Agriculteur,
Conseiller :**
il vous concerne

- des outils pour vous aider à diminuer l'utilisation des produits phytos,
- des actions pour plus de sécurité.



écophyto 2018 Pour une agriculture forte et écologiquement responsable

Le plan Ecophyto 2018 vise à réduire de 50 % l'usage des produits phytos au niveau national dans un délai de dix ans, si possible. Les actions du plan concernent tout le monde, du jardinier amateur au gestionnaire d'espaces verts, ainsi que l'agriculteur professionnel.

Une boîte à outils pour utiliser moins et mieux les produits phytos

➤ Surveiller pour traiter au plus juste

Pour aider les agriculteurs et leurs conseillers à mieux connaître l'état de santé de leurs plantes, et donc à mieux et moins traiter, un réseau d'épidémiologie est en place.

L'analyse du risque parasitaire est communiquée par les Bulletins de santé du végétal :

- Plus de 2500 bulletins de santé du végétal ont déjà été publiés et sont disponibles gratuitement sur les sites Internet des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,
- Plus de 8000 parcelles sont régulièrement observées,
- Plus de 2700 observateurs agissent sur le terrain,

➤ la formation, outil de progrès

Réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et sécuriser leur usage afin de maîtriser les risques pour la santé publique et l'environnement implique un haut niveau de formation et la responsabilisation de tous les acteurs : distributeurs, conseillers, applicateurs. Plus de 45 000 professionnels ont déjà suivi une formation dans le cadre de l'expérimentation du Certiphyto qui a été prolongée jusqu'à fin juillet 2011.

➤ Mutualiser et diffuser les bonnes pratiques

Des **guides de bonnes pratiques** sont en préparation, dans un premier temps pour les grandes cultures et la viticulture, ainsi que les espaces verts. Ils seront largement diffusés aux professionnels. Le **réseau d'exploitations agricoles** diffuse les pratiques économes en produits phytopharmaceutiques :

- près de 1200 fermes DEPHY de démonstration et d'acquisition de références sont engagées, un appel à candidatures pour 1000 exploitations supplémentaires sera lancé au 2^{ème} semestre 2011,
- 38 exploitations d'enseignement agricole sont déjà engagées dans la démarche Ecophyto, elles seront 45 à la fin de l'année.

➤ Favoriser de bons outils

Pour bien travailler, il faut de bons outils ! C'est pourquoi un soin particulier est consacré à l'amélioration des outils, à commencer par les semences et les matériels de traitement. Des réflexions sont également engagées pour favoriser des techniques alternatives comme la lutte biologique : c'est l'objet de la mission du député Antoine Herth, dont les conclusions seront rendues durant le 1^{er} semestre 2011.

➤ Mobiliser toute la filière

La diminution des produits phytos par les agriculteurs ne se fera pas par la modification seule de leurs pratiques, mais par une transformation coordonnée de l'ensemble du système.

La gouvernance très ouverte du plan Ecophyto participe à la mobilisation de l'ensemble de la filière : firmes, négoce, coopératives, conseillers agricoles, agriculteurs, participent, ainsi que toutes les autres parties prenantes, comme les associations de protection de l'environnement ou de consommateurs. Les aspects socio-économiques font l'objet de recherches ainsi que de collecte de données, sur le terrain, pour aller dans le sens d'une agriculture forte et durable.

Protéger les utilisateurs

Les progrès dans la protection des plantes ont largement contribué à l'augmentation des rendements et à la régularité de la production.

Si ils sont efficaces, les pesticides ne sont pas des produits anodins et cela a deux conséquences :
1/ Les pesticides ne peuvent être mis sur le marché librement. Une **autorisation de mise sur le marché** est nécessaire. Elle fait suite à une évaluation scientifique indépendante par l'ANSES.

2/ Même autorisés ces produits doivent être **utilisés avec parcimonie et précaution**.

Le Ministre en charge de l'agriculture et de l'alimentation a décidé, en octobre 2010, de **renforcer les actions ciblées sur la protection des applicateurs**. Les différentes parties prenantes se sont mises autour de la table pour travailler au renforcement des actions suivantes :

- sécuriser les matériels de pulvérisation,
- adapter les équipements de protection individuelle,
- sécuriser les conditions de manipulation des pesticides, en développant des zones de préparation et d'incorporation des pesticides et en incitant à une ergonomie des contenants,
- renforcer la veille sanitaire.

D'ores et déjà les formations pour la Certiphyto intègrent un volet sur la sécurité des utilisateurs.

